

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Emplacements pour la vente de restauration dans le cadre du
festival C'Mouvoir, les 03, 04 et 05 juillet 2026

Occupation temporaire du domaine public

Article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des
personnes publiques

Date limite de remise des candidatures :

30 avril 2026 à 12h

Table des matières

I.		1
I.	Objet de la consultation.....	3
II.	Contexte.....	3
III.	Descriptif	3
IV.	Conditions de participation	4
V.	Localisation	4
VI.	Durée de l'occupation temporaire et planning prévisionnel	4
VII.	Occupation du domaine public	5
VIII.	Engagements du candidat et de l'organisateur	5
IX.	Contenu des dossiers de candidatures.....	7
X.	Critères d'appréciation des dossiers	7
XI.	Renseignements et transmissions des offres des candidats.....	8
XII.	Réglementation relative à la gestion des données personnelles	8
XIII.	Liste des annexes au présent appel à manifestations d'intérêt	9
XIV.	Annexe - Fiche technique	10
XV.	Annexe – Plan d'implantation	11

I. Objet de la consultation

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est réalisé dans le cadre du festival C'Mouvoir 2026.

L'AMI concerne l'occupation d'emplacements réservés à l'accueil de restaurations. L'espace attribué est de l'ordre de 275m², soit 25m linéaire.

Sont recherchés les candidats proposant les types de cuisine suivants : **plats chauds et/ou froids élaborés à partir de produits issus des filières courtes, durables, de saison et favorisant les produits « faits maison ».**

II. Contexte

Le festival C'Mouvoir est porté et organisé par Sumène Artense communauté depuis une quinzaine d'année sur la commune de Champs-sur-Tarentaine.

Le festival « C'mouvoir » est issu de la convergence entre un idéal associatif fort porté par l'Oasis d'à Côté, et une politique culturelle structurée et de qualité mise en place par la Communauté de Communes Sumène Artense. La première édition a vu le jour en juillet 2014, et depuis le Festival C'mouvoir est devenu un rendez-vous incontournable sur le territoire.

Sumène Artense souhaite offrir aux visiteurs la possibilité de se restaurer sur le lieu du festival via des services de restauration apportant une offre de qualité en adéquation avec les valeurs du festival et avec une gamme de prix accessible et adaptée aux publics accueillis.

III. Descriptif

Sumène Artense communauté souhaite accueillir des projets de ventes mobiles, spécialisés dans la restauration pour le festival C'Mouvoir organisé les 03, 04 et 05 juillet 2026 à Champs sur Tarentaine (Cantal).

Afin de proposer une restauration diversifiée et de qualité, un espace est réservé aux stands de restauration pour permettre aux spectateurs de se restaurer sur place.

Un îlot de restauration sera implanté au milieu du site, garantissant une offre variée et accessible.

Les restaurateurs ne seront pas autorisés à vendre des boissons. Sumène Artense est engagée dans une démarche de développement durable et rappelle que la mise à

disposition de couverts en plastique à usage unique et en plastique oxodégradable est interdite. Seuls les consommables respectant la réglementation en vigueur sont autorisés.

Une attention particulière sera apportée aux critères suivants :

- Diversité et originalité des propositions culinaires, prise en compte de plusieurs régimes alimentaires ;
- Engagement éthique des structures accueillies (tarifs raisonnables, approvisionnement local, service client de qualité) ;
- Produits frais, de préférence en circuit court et issus de culture responsable ;
- Qualité de l'accueil et intégration harmonieuse des stands dans l'espace du festival.

IV. Conditions de participation

Les candidatures sont ouvertes aux professionnels : restaurateurs, traiteurs et commerçants ambulants disposant d'un SIRET.

Les candidats devront impérativement signer et respecter les engagements figurant dans le présent cahier des charges.

V. Localisation

Les restaurateurs seront installés sur la place du 19 mars 1962 15270 Champs sur Tarentaine Marchal (cf. plan en annexe).

Sumène Artense se réserve le droit d'attribuer à l'occupant son lieu d'implantation précis en fonction du plan d'implantation général du festival et de la gestion des flux du public.

VI. Durée de l'occupation temporaire et planning prévisionnel

La convention portant autorisation d'occupation du domaine public de chaque candidat retenu sera conclue pour la période suivante :

- Horaires de montage : installation possible à partir de 9h le vendredi 3 juillet 2026

- Horaires de démontage : le dimanche 5 juillet 2026 après 22 h et le lundi 6 juillet 2026
- Horaires d'autorisation de vente des stands : le vendredi 3 juillet 2026 de 18 h à 23h, le samedi 4 juillet 2026 de 12h à 1h du matin, le dimanche 5 juillet 2026 de 12h à 22h.
- Horaires d'autorisation de circulation sur site : le vendredi 3 juillet 2026 à partir de 9h00 jusqu'à 16h00, départ le dimanche 5 juillet 2026 à partir de 22h00

Le gardiennage du site est assuré par une société de sécurité habilitée.

Sumène Artense communauté se réserve le droit de modifier ces horaires en fonction du déroulé de la programmation. Aucun véhicule ne pourra circuler sans l'autorisation de l'organisation.

VII. Occupation du domaine public

Les restaurateurs retenus réaliseront les démarches nécessaires auprès de la commune de Champs-Sur-Tarentaine-Marchal pour l'obtention de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Il est rappelé aux candidats que, en application des articles L. 2122-2 et L. 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que les autorisations délivrées présenteront obligatoirement un caractère précaire et révocable.

VIII. Engagements du candidat et de l'organisateur

Chaque candidat devra :

- Se conformer à la réglementation du Code du travail, du Code du commerce et du Code de la consommation ;
- Respecter les horaires du planning prévisionnel détaillé ci-dessus ;
- Respecter des consignes de sécurité ;
- Posséder une assurance et les agréments nécessaires à l'exercice de l'activité. L'assurance devra couvrir le matériel et les marchandises ainsi qu'une responsabilité civile professionnelle ;
- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur pour les activités de type alimentaire et les métiers de bouche ;
- Ne pas vendre de boissons, alcoolisées ou non ;
- Utiliser exclusivement de la vaisselle recyclable ou réutilisable ;

- Maintenir l'hygiène et la propreté des emplacements et de leurs abords immédiats pendant toute la durée de l'occupation ;
- Cuisine au gaz ou électricité ;
- Disposer d'au moins un extincteur adapté aux risques de l'activité proposée ;
- Assurer sous sa responsabilité à titre personnel et à ses risques et périls exclusifs, l'exploitation d'un lieu de restauration ;
- Assurer sa propre installation (stand, Food truck, matériel de cuisine, denrées alimentaires) ;
- Respecter le choix de l'emplacement, le planning et les horaires fournis par Sumène Artense communauté et gérer le transport, le montage et le démontage de son emplacement ;
- Respecter les consignes données par l'organisateur notamment en termes de sécurité et propreté ;
- Disposer d'un matériel conforme aux normes de sécurité (une bouteille de gaz est autorisée par stand, sous réserve de conformité) ;
- Garantir la sécurité et l'entretien de son emplacement ;
- Respecter et faire respecter à l'ensemble de son personnel les protocoles sanitaires mis en place par l'organisateur ainsi que l'ensemble des consignes de santé publique édictées par les autorités compétentes ;
- Pratiquer les prix de vente indiqués sur sa candidature ;
- Assurer les quantités suffisantes pour faire face à la demande du public ;
- Pratiquer des tarifs préférentiels pour les personnes munies d'un ticket repas. Ces tickets seront réglés par Sumène Artense communauté, sur présentation des tickets adjoints à une facture ;
- Réaliser des ventes dans le cadre strict de la consommation sur place.

Sumène Artense communauté assurera :

- La sécurité du festival ;
- La mise à disposition des tables et chaises ;
- La fourniture de l'eau et de l'électricité ;
- La mise à disposition des bacs à ordures ménagères, à compost, colonnes de tri ainsi que de documents de communication portant sur ces thématiques et pouvant être affichés sur les stands ;
- L'accès à des sanitaires avec points d'eau à proximité.

IX. Contenu des dossiers de candidatures

DOCUMENTS / JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE CANDIDATURE

- Un extrait K-bis ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- Les attestations fiscale et sociale de moins de 3 mois ;
- Un RIB ;
- Le présent cahier des charges signé ;
- La fiche technique figurant en annexe
- Une note manifestant l'intérêt du candidat en présentant :
 - Ses références et son expérience en lien avec l'objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt,
 - Son projet pour le festival C'Mouvoir 2026 : les prestations proposées, les moyens techniques, avec notamment une liste prévisionnelle du matériel que le candidat entend installer, et des moyens humains (, ...) ;
 - Sa démarche environnementale et de développement durable ;
 - Tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat ;
 - Les photos ou croquis de son stand.

X. Critères d'appréciation des dossiers

Critère 1 : Professionnalisme et expérience (40 %)

- Adéquation de la carte des produits proposés à la vente avec les modes de consommation : présentation, emballages, vaisselle, facilité de consommation ;
- Origine, nature, qualité et traçabilité des ingrédients, composants utilisés pour la confection des produits proposés à la vente ;
- Circuits courts ou bio ;
- Prise en compte de plusieurs régimes alimentaires et identification des allergènes majeurs.

Critère 2 : Capacité à répondre à une forte affluence (30 %)

- Mise à disposition, à minima, de deux moyens de paiement différents ;
- Personnel de cuisine ;
- Matériel.

Critère 3 : Tarification et originalité de l'offre (30%)

- Montant des tarifs des produits proposés à la vente ;
- Description du projet de stand (décoration, barnums, panneaux, affichage, taille, mobilier, ...) ;
- Originalité et qualité de la proposition culinaire.

XI. Renseignements et transmissions des offres des candidats

Contacts pour tout renseignements techniques et administratifs :

Les dossiers de candidature devront être transmis par mail ou par courrier à :

Sumène Artense communauté

Mélodie MERSON

Cheffe de projet Petites Villes de Demain

21, rue du Calalet

15240 SAIGNES

06 49 56 64 93

deveco@sumene-artense.com

XII. Réglementation relative à la gestion des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du présent Appel à manifestation d'intérêt feront l'objet d'un traitement de données destiné à la bonne gestion et à l'organisation dudit AMI, et uniquement à cela.

Ce traitement sera exclusivement assuré par les personnels habilités de Sumène Artense Communauté et de la commune de Champs-sur-Tarentaine.

Il est rappelé au candidat qu'il peut demander tout complément d'information sur ledit traitement de données, et peut faire valoir ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données en écrivant à Sumène Artense Communauté et à la commune de Champs-sur-Tarentaine.

XIII. Liste des annexes au présent appel à manifestations d'intérêt

- Modèle de fiche technique à joindre au dossier du candidat
- Plan avec les emplacements

Signature du candidat

(précédée de la mention lu et approuvé)

XIV. Annexe - Fiche technique

1. Informations administratives

- Nom de la structure :
- Nature juridique :
- SIRET :
- Code APE :
- Représentant légal (nom + qualité) :
- Adresse postale :
- Adresse mail :
- Téléphone portable :

2. Renseignements stand

- Personne référente sur site :
- Téléphone portable :
- Horaire d'arrivée :
- Nature de l'offre : ☐ restauration salée ☐ restauration sucrée ☐ les deux
- Taille du stand souhaitée (longueur et largeur) :
- Modes de paiements acceptés : ☐ CB ☐ espèces ☐ chèques
- Nature du stand : ☐ barnum (combien) ☐ camion-remorque ☐ food truck ☐ autre (à préciser)
- Mètres linéaires demandés :

3. Informations techniques

- Date d'installation souhaitée :
- Besoins électriques :

Nature de l'appareil	Puissance en Watt	Type de prise (mono ou tri)
	Puissance totale :	

- Raccordement à l'eau : ☐ oui ☐ non

Le, A,

Signature du représentant

XV. Annexe – Plan d’implantation

Plan de la zone dédiée aux restaurateurs Festival C’Mouvoir

